

FOYER EDUCATIF  
« LE VIEUX LOGIS »



*RAPPORT D'ACTIVITE*

*2*

*0*

*1*

*0*



## FOYER EDUCATIF LE VIEUX LOGIS

---

### CONTACT :

115 avenue de la République  
91230 Montgeron  
Tél: 01 69 40 84 84 Fax: 01 69 03 94 95  
Mail: [secretariat.vieuxlogis@avvej.asso.fr](mailto:secretariat.vieuxlogis@avvej.asso.fr)

### ACCES :

**SNCF** : Châtelet ou Gare de Lyon : RER D,  
Direction Melun, descendre "gare de Montgeron-  
Crosne"  
**Autobus** : À la gare de Villeneuve St-Georges,  
autobus ligne A, descendre "Station Pavillon  
Flore"  
**Voiture** : N6, sortie "Montgeron-centre"

Maison d'enfants à caractère social, le Vieux Logis accueille 90 jeunes adolescents et jeunes majeurs dans 6 structures mixtes.

**Directrice** : Marie-Laure MANUEL

**Directrice Adjointe** : Véronique GUÉGAN

### *A/ Les pavillons :*

- L'Abbaye (à Yerres) reçoit 11 jeunes adolescents âgés de 14 à 18 ans.  
Chef de service: **Monsieur Jean Pierre PERON**
- Crosne (à Crosne) reçoit 11 adolescents âgés de 14 à 18 ans  
Chef de service : **Madame Karima ALLOUACHE**
- Mainville (à Draveil) Reçoit 12 adolescents âgés de 14 à 18 ans  
Chef de Service: **Monsieur Jean-Marie BERNARD**
- Les Hêtres (à Draveil) reçoit 12 adolescents âgés de 14 à 18 ans  
Chef de service: **Monsieur Rheda BOUZIDI**

### *B/ les « Services »*

- Le Service des Appartements partagés  
Reçoit 12 jeunes à partir de 16 ans dans 4 appartements semi-autonomes de 3 jeunes chacun. Chef de service: **Madame Florence CREMET**
- Le Service d'Accompagnement Educatif  
Reçoit 32 jeunes majeurs, logés en studios, un duo et parfois à l'hôtel.  
Chef de Service: Mme Marie-Noëlle Lamouret, remplacée depuis le mois de **septembre par Madame Patricia BECKER**

### **Le Vieux-Logis a une double habilitation :**

- Aide Sociale à l'Enfance
- Protection Judiciaire de la Jeunesse

**Procédure d'admission :**

Depuis 2008, nous avons signé la charte UGO. Il est donc possible de consulter ce dispositif pour voir les disponibilités qu'offre notre institution en matière de places vacantes.

La procédure d'admission de déroule en plusieurs phases:

- L'envoi d'un dossier de demande d'admission par le travailleur social référent. Pour le SAE, le dossier n'est complet qu'avec une lettre du jeune majeur, sa demande étant essentielle.
- L'étude de ce dossier par les Chefs de Service qui ont des places vacantes ou à venir dans leur structure.
- Un premier rendez-vous d'admission est fixé au siège du Vieux Logis. La première rencontre se fait entre le jeune et le Directeur. Le jeune est alors reçu en entretien par le chef de service qui a vu le travailleur social. Pendant ce temps, ce dernier rencontre le Directeur. Cette première phase se conclut par une rencontre courte réunissant le jeune avec les trois adultes ci-dessus cités. La question lui est posée s'il veut continuer le processus d'admission après les deux entretiens qu'il vient d'avoir. Si la réponse est positive, le processus d'admission entre dans sa deuxième phase.
- Le jeune rencontre le Psychologue ou Psychiatre de la structure qui va l'accueillir, et passe une soirée et une nuit de contact sur le pavillon d'internat, ou rencontre l'équipe d'éducateurs pour le SAE ou les Appartements Partagés. Les jeunes majeurs prennent eux-mêmes rendez-vous avec le Psychiatre.
- Dernière étape, l'équipe dont le Chef de Service et le Psychiatre ou Psychologue se réunit et élabore une réponse à donner au jeune et à son référent social.
- Mise en place concrète de l'accueil.

Cette procédure dure une dizaine de jours au total. Nous essayons de la réduire à une semaine, même si en la matière, autant il est bon d'arriver à une conclusion dans des délais raisonnables, autant le temps laissé à la réflexion et à l'élaboration est un temps de maturation psychique souhaitable.

NB : Il arrive rarement que le jeune soit accompagné par sa famille lors de ces entretiens d'admission. Le Vieux Logis ne peut que souhaiter qu'il en soit autrement et est prêt à associer le ou les parents à cette phase décisive, quand le travailleur social référent le juge opportun, faisable et souhaitable.

# **FOYER EDUCATIF LE VIEUX LOGIS**

## **17 mai 2010 :**

Matinée institutionnelle au Vieux Logis. Le programme est riche et varié.

- présence des professionnels qui ont conduit l'évaluation interne et retour des travaux à l'ensemble des équipes.
- fin de l'intérim de direction mené par 4 Directeurs de l'AVEJ.
- arrivée et présentation de la nouvelle Directrice.

## **Matinée de transmissions**

L'évaluation interne s'est déroulée de janvier à mai 2010. Toutes les équipes de l'établissement ont été associées à cette démarche. Les critères du référentiel ont été répartis pour être travaillés dans différentes commissions, commissions généralement constituées de façon transversale et pluridisciplinaire.

Outre les préconisations de l'évaluation, qui permettent d'identifier les axes de travail à venir, le fait que l'ensemble des salariés se soit penché de façon constructive sur les méthodes employées pour mener à bien leur mission présage d'une institution en bonne santé et dynamique.

Très tôt, dès le mois de juin, le calendrier de mise en place des préconisations s'est organisé. Certains outils prioritaires ont été formalisés.

- Livret d'accueil pour les nouveaux salariés : chefs de service, autre personnel.
- DIPC pour les accueils des mineurs.
- Contrat de séjour pour les accueils des majeurs.

À travers les différentes commissions de l'évaluation interne, il est apparu que de nombreux points étaient au travail, mais manquaient de formalisation sur l'ensemble de l'institution.

## **Fin de l'intérim de 4 collègues directeurs**

Après le départ à la retraite de Mr Bouhamidi, l'intérim de direction a été assuré par 4 directeurs de l'AVEJ. Ce parti pris a pu impressionner, mais l'organisation des attributions spécifiques de chacun a servi de véritable sas pour préparer le passage. Ainsi :

- un Directeur référent pour diriger les affaires courantes
- un Directeur pour suivre et participer au travail sur l'évaluation interne
- un Directeur pour échanger avec les instances du personnel
- un Directeur pour superviser le travail administratif

La Directrice Adjointe atteste que ces regards croisés portés sur le Vieux Logis ont apporté une grande richesse dans le travail.

L'évaluation de ces quatre Directeurs sur l'institution a permis de formaliser les transmissions pour la nouvelle Directrice, et d'ouvrir sur de nouveaux projets.

Après cette remise de clés, en avant toute, la diversité des accueils est riche : internats, appartements partagés, service d'accompagnement éducatif pour majeurs.

Le Vieux Logis est grandement sollicité pour des demandes d'admissions (400 pour cette année). Travail considérable de lecture de dossiers, d'analyse des situations. À travers ces lectures se lisent des bouts d'histoires de vies qui viendront ou pas à notre rencontre. Pour certains, nous savons que la demande d'accueil en internat n'est pas la meilleure formule. D'autres pistes sont à creuser, à offrir, à penser, à formaliser. Un appel à projet lancé par le Conseil Général ouvre sa fenêtre. Y a-t-il place pour un accueil modulable au Vieux Logis ? Oui. Comment ? L'AVVEJ et la Directrice se lancent.

Notre réponse, nourrie par nos idées, nos recherches, nous assure que nous voulons déployer ce mode d'accueil. Pour l'heure, une équipe dédiée se livre à la construction de ce projet.

Mais penser et construire demain n'évite pas le quotidien. Les conditions de travail, surtout dans les structures d'internat, imprègnent les ordinateurs des chefs de service. Le planning !! Les modulations !! Ce n'est pas à la recherche du temps perdu, mais c'est une Arlésienne. Toujours on en parle, jamais on ne trouve. Cette conciliation quasi impossible entre droit du travail et organisation de la prise en charge.

Lorsque nous sommes en campagne de recrutement, nous questionnons toujours les candidats sur les raisons pour lesquelles ils postulent en internat. De façon constante, la réponse est identique : « intérêt de l'accompagnement au quotidien, partage des différents temps qui scandent la journée, la semaine, petit déjeuner, dîner... ».

La problématique de l'organisation du temps de travail est chevillée au rythme de ce quotidien. Un éducateur qui travaille un week-end sur deux, qui assure des nuits, avec une amplitude horaire ne correspondant pas à la prise en compte réelle de ses heures de présence (14 heures de présence, 9 heures rémunérées) souhaite au moins avoir un rythme de travail avec des « bouffées d'air ». Les modulations deviennent alors des sujets permanents de discussions.

Avec les instances du personnel nous avons mis en place un comité de pilotage, des propositions ont été faites. À présent, une modulation nouvelle formule est à l'essai. Le comité de pilotage fera remonter le vécu des éducateurs, et continuera à réfléchir et à envisager d'intégrer des veilleurs de nuit.

Un juriste est venu à notre demande. La Directrice Adjointe, un Chef de Service et quelques collègues Directeurs de l'AVVEJ, hautement concernés par ce souci ont pu poser toutes les questions relatives à la bonne marche, et au bon droit d'un planning.

Enfin, et bien sûr, les jeunes. Le fil rouge de nos réflexions cliniques. Ceux qui nous dynamisent pour porter haut et loin nos projets.

Les rencontrer à l'admission : « Pourriez-vous me dire en deux mots les raisons pour lesquelles vous êtes ici ? ». « J'ai des problèmes avec ma mère ». « Et votre père ? ». « Ben il est pas là ».

Certains jeunes occupent une place particulière et reviennent très souvent nourrir les réunions des Chefs de Service. En particulier lorsque la prise en charge bute. K est un jeune garçon de 16 ans, admis depuis plus d'un an. Son histoire est violente, tortueuse. Il présente des symptômes inquiétants. Symptômes qu'il a mis en actes, et qui sont en attente de jugement. K a peu d'accès à la compréhension de ses actes. Il bénéficie d'un suivi psychologique dans un service spécialisé. Toutefois, le juge, l'expert psychiatre, l'équipe, tous alertent : des soins plus importants doivent être prodigués. Certes, l'équipe fait un travail remarquable, permettant à ce jeune de se stabiliser, mais l'inquiétude demeure, à juste titre. Mais ce qui demeure, au fond, c'est de ne pas être entendu.

La responsabilité du professionnel, enrichie par ses observations, les faits, les réflexions, les savoirs, est d'alerter. Le jeune K d'aujourd'hui sera l'adulte K de demain. Son destin est ligoté à notre impuissance : il n'existe pas de structure spécialisée pouvant l'accueillir. Cette impuissance est bien difficile à supporter par une équipe lucide, qui continue malgré tout à maintenir le cap.

Ainsi va la vie au Vieux Logis, la vie matérielle et son organisation savamment orchestrée par l'économat et l'intendance, la vie qui fait irruption par telle ou telle entrée. Un lieu où chacun s'affaire, à chaque étage, dans chaque recoin. Une institution sans cesse en construction.

**Marie-Laure MANUEL**  
Directrice

## **UGO, DU COTE DU VIEUX LOGIS**

2010 a été l'année de lancement du dispositif UGO (Urgence Guide Orientation). Toutes les demandes d'admission de l'Essonne doivent passer par UGO dès le premier janvier 2010.

Les objectifs de ce dispositif sont d'informer l'ASE des places disponibles en temps réel, d'améliorer le temps d'admission d'un jeune, de réaliser des statistiques sur le département.

Au Vieux Logis, nous avons été confrontés à des difficultés que nous tentons ici de résumer, en trois points.

### **1 – L'identification des dossiers**

Le premier travail constitue à faire correspondre les dossiers reçus aux réservations faites sur UGO et là, un véritable jeu de piste commence. Les réservations sont faites par un travailleur social de l'ASE mais pas forcément celui qui est référent de la situation.

Quelles sont les informations dont nous disposons sur les réservations ?

- 1 – l'origine de la demande : la MDS (Maison Des Solidarités)
- 2 – le nom du travailleur social qui fait la demande
- 3 – la date de la réservation
- 4 – un numéro de réservation qui indique le jour de la demande, l'âge du jeune, éventuellement son sexe mais pas toujours car il peut être noté « I » indifférent.

Le nom du jeune n'est pas noté par souci de confidentialité. Il est souvent difficile de repérer à quelle demande correspond la réservation. Nous prenons les dossiers de l'Essonne, un par un et nous tentons de voir si pour ce jeune une réservation UGO a été effectuée.

*Plusieurs situations peuvent se présenter :*

- Nous avons une réservation mais pas reçu de dossier d'admission.
- Nous avons un dossier mais pas de réservation UGO.
- Le référent ASE a réservé une place garçon mais la jeune est une fille.
- Le numéro de réservation ne correspond pas au numéro indiqué sur le dossier.
- Le référent ASE a mis une réservation sur chaque place du Vieux Logis (majeur, mineur, pavillons, appartements partagés) pour le même jeune.
- Le nom du référent indiqué sur UGO n'est pas celui qui fait la demande.

### **2 – L'impossibilité de transmettre sur l'avancement des admissions en cours**

Pour répondre aux admissions effectuées par les travailleurs sociaux nous avons deux choix possibles :

- refus de prise en charge avec motif
- prise en charge

Si nous refusons la prise en charge, la réservation est supprimée et le référent reçoit un mail pour l'informer. Nous pouvons répondre « prise en charge » uniquement une fois que le jeune est admis. Il n'est pas possible d'indiquer « procédure d'admission en cours ».

*Remarques :*

La place n'est supprimée que quand nous avons réalisé une admission, or pour cette place, nous avons pu faire une admission sans que le travailleur social soit passé par UGO ou que le jeune admis soit originaire d'un autre département.

Quand nous cliquons sur « prise en charge », toutes les réservations disparaissent avec la place et souvent des procédures d'admissions étaient en cours.

Au mois de décembre, nous avons trois places de garçons au service d'appartements partagés, ce qui est rare sur ce service. Nous mettons les places en ligne, nous avons trois réservations, nous engageons la première procédure d'admission. La semaine suivante, le jeune est admis. Nous indiquons donc sur UGO « prise en charge », la place est supprimée et les autres réservations ont disparu. Heureusement pour cette situation, nous avons les dossiers papier des deux autres jeunes et nous avons pu réaliser leurs admissions.

### **3 – La situation sur le logiciel UGO ne correspond pas à la réalité**

La création de places est une opération simple. Nous pouvons y indiquer l'âge et le sexe du jeune, le lieu d'accueil, la spécificité du lieu d'accueil, la date de la disponibilité... Logiquement, nous devrions créer une place dès que nous en avons une. Par exemple, si nous prenons la situation du 1<sup>er</sup> septembre, nous avons ce jour-là :

- À l'Abbaye : 3 places disponibles : 1 fille et 2 garçons mais trois admissions étaient en cours
- À Crosne : 1 place fille mais une admission prévue le 6 septembre
- À Mainville : 3 places, 2 garçons et 1 fille mais 3 admissions en cours
- Aux Hêtres : 2 places filles
- Aux appartements partagés : complet et 2 admissions en cours en prévision des départs
- Au SAE : 2 places et 5 admissions en cours + 7 dossiers en attente

En résumé, nous proposons 5 places pour des filles et 4 places pour des garçons sur les internats, 2 places au SAE. Nous aurions dû créer 11 places sur le dispositif UGO. Cependant, pour éviter de réserver sur toutes les places pour un même jeune, nous avons, pour cette année, créé les places précises en fonction de leur spécificité. Ainsi, nous trouvons sur le site UGO :

- 1 place jeune majeur, accueil en studio indépendant, pôle éducatif à proximité, dossier de l'ASE et lettre de motivation du jeune nécessaire
- 1 place pour le service d'appartements partagés, filles de 16 à 17 ans, accueil en appartements de trois sans présence éducative permanente
- 1 place fille sur un internat, fille de 14 à 16 ans, accueil sur un pavillon de 11 jeunes, mixte, scolarité externe
- 1 place garçon sur un internat, garçon de 14 à 16 ans, accueil sur un pavillon de 11 jeunes, mixte, scolarité externe

#### *Remarques*

La situation réelle du Vieux Logis au sujet des places disponibles ne correspond pas à ce que nous décrivons sur UGO. Les statistiques basées sur ce logiciel en sont faussées.

Nous ne pouvons créer plusieurs places du même type car les travailleurs sociaux de l'ASE peuvent faire plusieurs réservations sur une même place.

En vue d'améliorer le dispositif, des rencontres ont eues lieu au Vieux Logis.

Nous avons proposé les améliorations suivantes :

- Indiquer la date de naissance du jeune dans le numéro de réservation afin de faciliter son identification.
- Permettre aux établissements d'indiquer les procédures d'admission en cours et leur avancement.
- Faire en sorte que les travailleurs sociaux de l'ASE mettent un minimum d'informations sur la situation du jeune et soient plus rigoureux dans l'utilisation du logiciel.
- Permettre aux travailleurs sociaux de l'ASE de voir le nombre de places réservées.

En conclusion, l'utilisation du logiciel n'a pas réduit les relations avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et c'est une bonne chose. Les travailleurs sociaux appellent toujours pour demander si nous avons des places et échanger sur les situations des jeunes.

Les avantages pour nous ne nous semblent pas évidents, le fait d'utiliser UGO est plus vécu comme une contrainte pour le moment, surtout que le temps passé sur le logiciel est conséquent. Cependant, nos observations vont sans doute permettre d'améliorer le dispositif et de commencer l'année 2011 avec une nouvelle version.

**Véronique GUEGAN**  
Directrice Adjointe

## I – DEMANDES D'ADMISSION

### 1. Par département

		Dépt 91	Dépt 75	Dépt 77	Dépt 78	Dépt 92	Dépt 93	Dépt 94	Dépt 95	Autres	Total
	G	127	26	10	1	19	11	21	8	2	225
	F	140	6	6	2	6	3	7	3	2	175
<b>Total</b>		<b>267</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>400</b>

### 2. Par mois

Mois	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	2010	2009	2008
G	18	15	24	18	13	21	22	22	11	16	29	16	225	133	187
F	11	17	15	15	16	25	18	7	10	11	11	19	175	190	177
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	<b>46</b>	<b>40</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>400</b>	<b>323</b>	<b>364</b>

### 3. Par structure

		SAE	Appts	Internat	Total
	G	60	8	157	225
	F	59	21	95	175
<b>Total</b>		<b>119</b>	<b>29</b>	<b>252</b>	<b>400</b>

400 demandes d'admission ont été adressées au Vieux Logis entraînant une grande disponibilité pour étudier ces demandes. Des admissions en cours n'aboutissent pas. Les raisons sont nombreuses : le juge ne prononce pas d'OPP, les parents ne signent pas l'AP, le jeune fugue, refuse le placement, mais bien souvent le jeune est placé ailleurs.

La loi 2002-2 a introduit le libre choix des prestations, le référent ASE effectue des demandes dans plusieurs établissements. Plusieurs procédures d'admission sont en route en même temps, ce qui met les établissements en concurrence. Parfois, le jeune et sa famille choisissent le lieu de placement après en avoir visité plusieurs. Plus fréquemment, c'est l'établissement qui répond le plus rapidement qui réalise l'admission.

## II – ACTIVITE

### 1. Journées réalisées

2010	Janv.	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	%	année
Abbaye	328	259	268	213	225	244	248	221	258	245	271	298	87%	3078
Crosne	299	275	302	299	279	290	311	310	325	329	287	253	101%	3559
Hêtres	294	295	307	309	283	287	327	288	300	322	300	310	94%	3622
Mainville	297	213	266	287	307	273	268	248	250	250	237	248	82%	3144
SAE	876	759	860	866	945	898	969	957	861	913	884	961	105%	10749
Appts	372	295	306	325	366	337	372	372	344	362	336	312	107%	4099
<b>Total</b>	<b>2466</b>	<b>2096</b>	<b>2309</b>	<b>2299</b>	<b>2405</b>	<b>2329</b>	<b>2495</b>	<b>2396</b>	<b>2338</b>	<b>2421</b>	<b>2315</b>	<b>2382</b>	<b>99%</b>	<b>28251</b>

### 2. Origine des admissions

2010	ASE	PJJ	Total
G	28	3	31
F	38	1	39
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>4</b>	<b>70</b>

### 3. Admissions en urgence

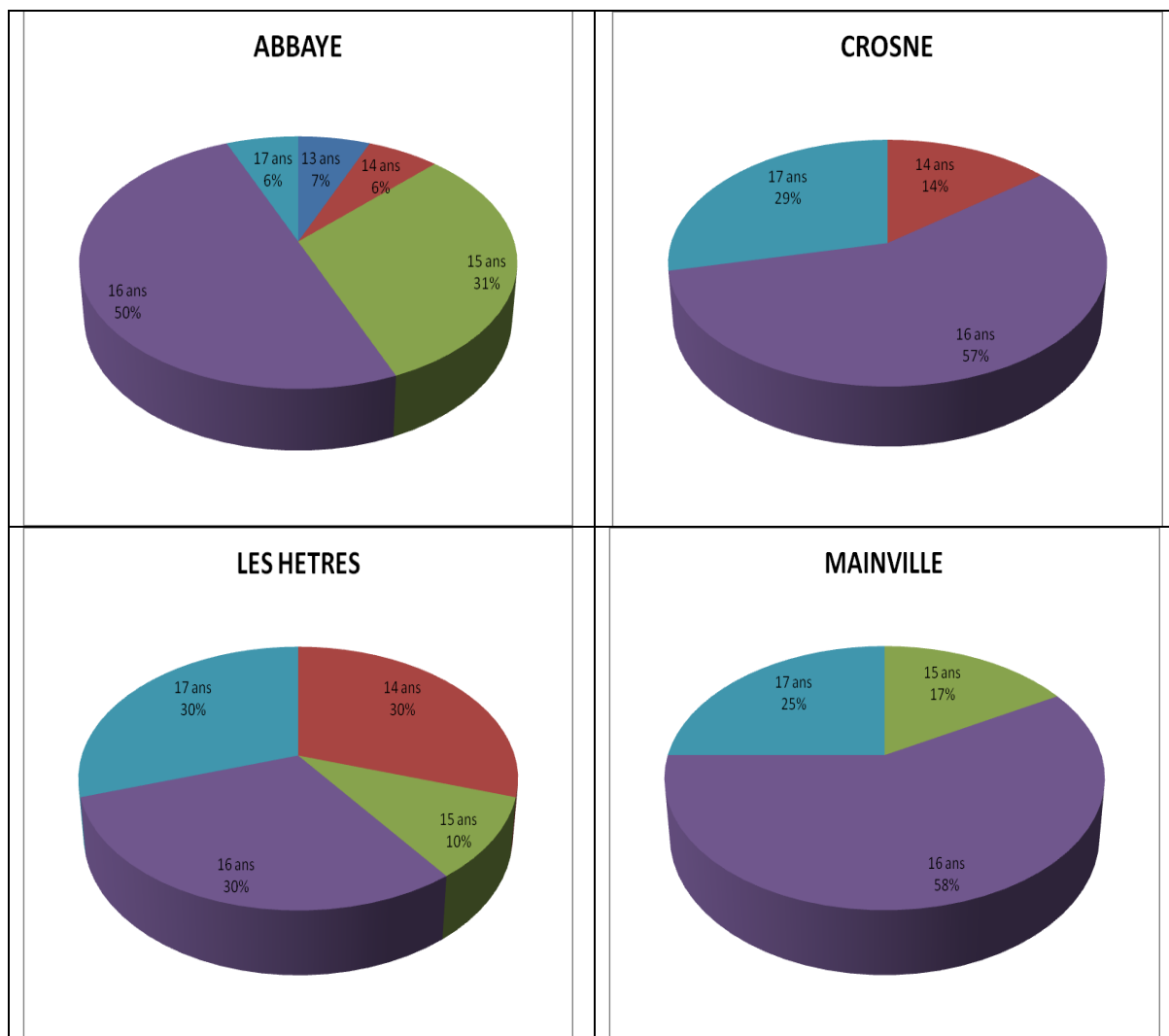
Mois	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	année
Mainville	1					1			1		2		5
Crosne			1										1
L'Abbaye	3							1					4
Les Hêtres				1				2					3
SAE													
Appts													
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>13</b>

Temps d'accueil	
3 jours	4
1 sem	1
3 sem	7
2 mois	1
<b>Total</b>	<b>13</b>

Selon les conventions signées avec l'ASE et la PJJ, les accueils d'urgence sont de 3 semaines : nous en avons réalisé 7 sur l'année. Cependant, pour que ce délai soit respecté, il est nécessaire de solliciter à maintes reprises le référent extérieur. L'une des jeunes est restée 2 mois faute de solution de sortie. Nous avons réalisé 4 dépannages de week-end, notamment pour l'IDEF, afin d'apaiser leur groupe.

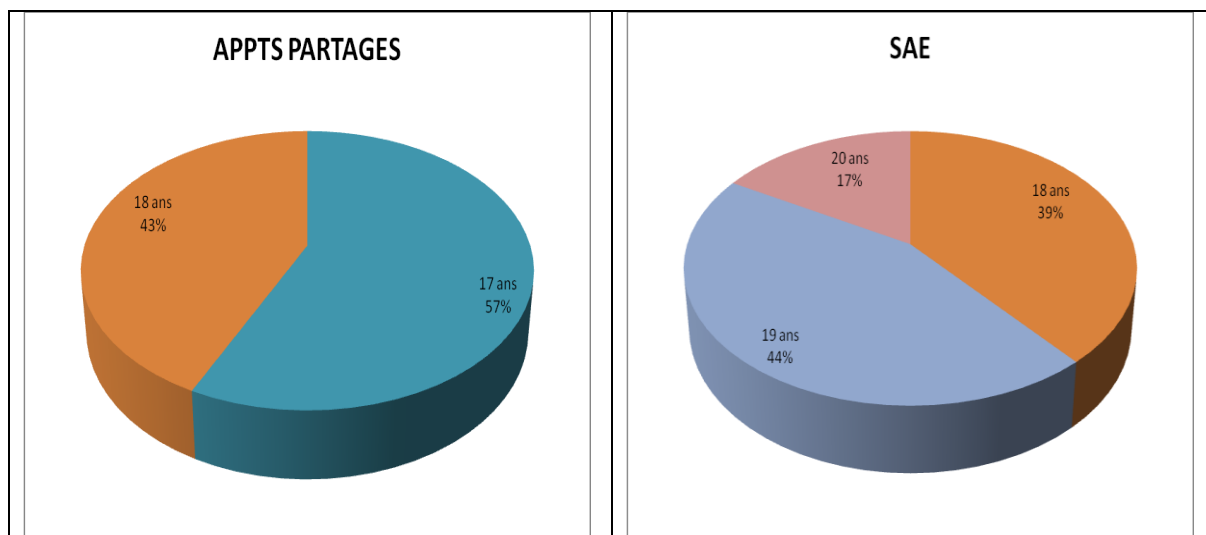
### III – ÂGE DES JEUNES A L'ENTREE

#### 1. Structures d'internat



Le Vieux Logis s'est efforcé d'accueillir des adolescents en-dessous de 16 ans. En effet, si de manière générale, les demandes d'admissions concernent cette tranche d'âge, les missions d'un foyer éducatif sont également d'accompagner de plus jeunes sur les chemins de l'autonomie.

## 2. Appartements partagés et S.A.E.

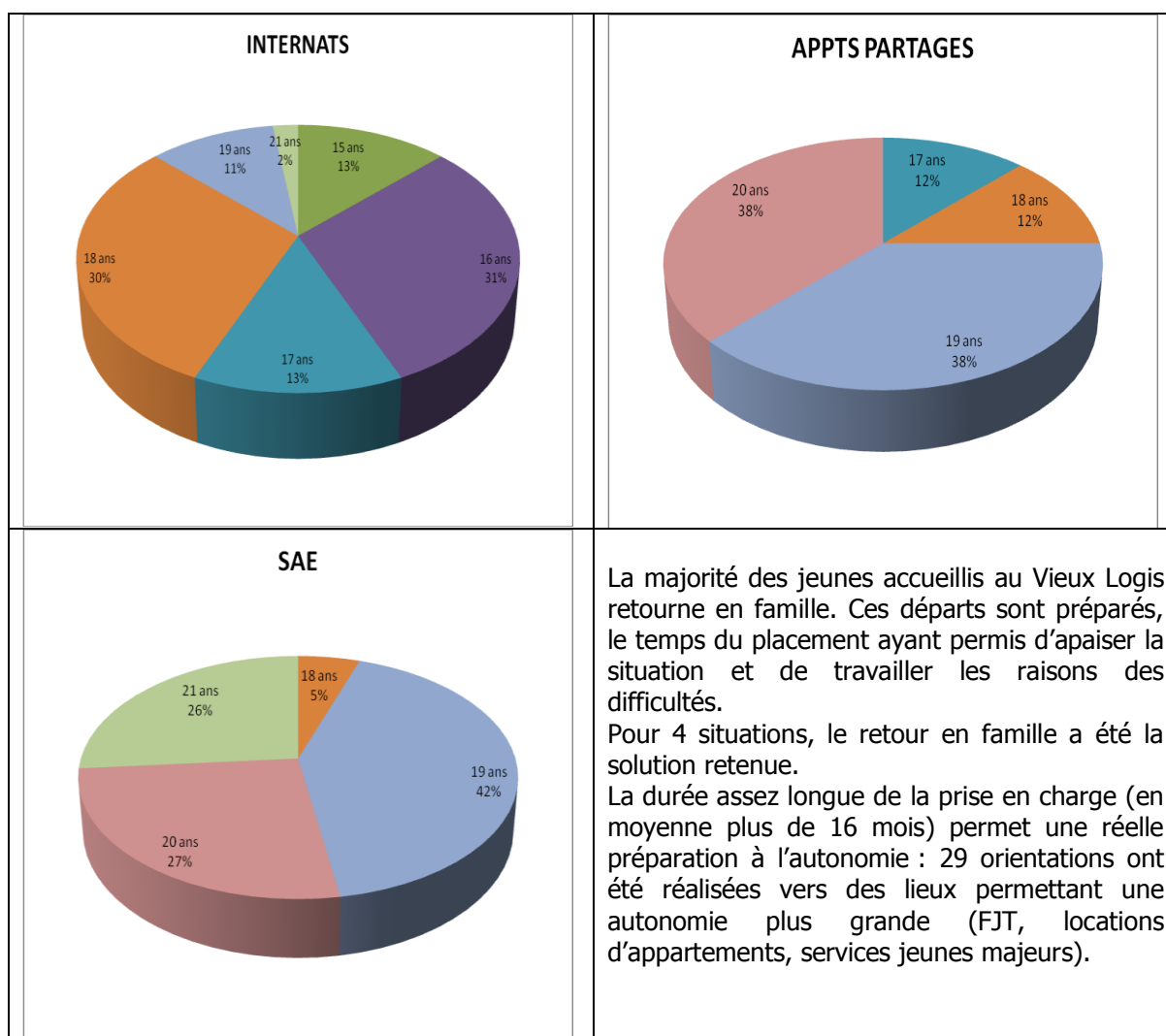


Nous souhaitons faire profiter des jeunes de 16 ans de ce dispositif. Cependant, nous recevons peu de demandes pour cette tranche d'âge. Ainsi, ce travail de proximité s'adresse à des jeunes qui, même majeurs, nécessitent un accompagnement éducatif soutenu.

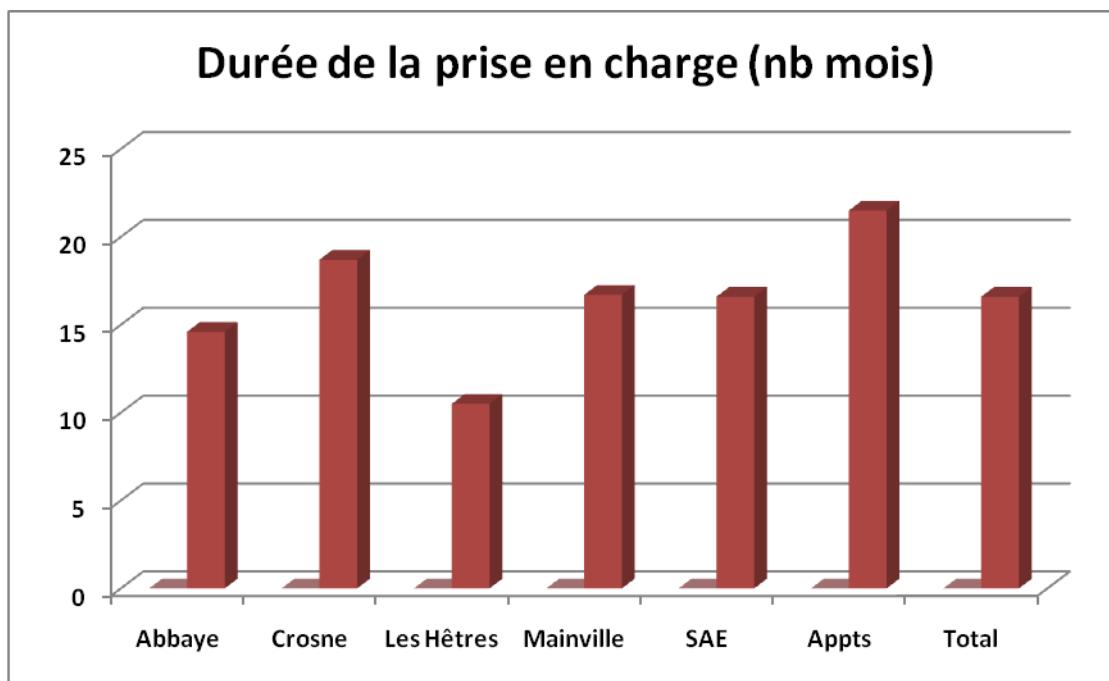
## IV – ORIENTATIONS

	Abbaye	Crosne	Les Hêtres	Mainville	SAE	Appts	Total
Foyer Jeunes Travailleurs					5		5
Foyer maternel			1		1	1	3
Service jeune majeur	2	3	2	3		4	14
Appt autonome / colocat°				1	9		10
Retour famille	7	3	3	3	2	3	21
Incarcération				1	1		2
Autres (foyer, rupture)	1	1			1		3
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>58</b>

### Âges des jeunes à la sortie



## V – DUREE DE LA PRISE EN CHARGE



Dans l'ensemble, une moyenne de 16 mois paraît nécessaire pour mener à bien un accompagnement éducatif efficient.

## ABBAYE

Jean-Pierre Peron – Chef de service éducatif

L'année 2010 a été, pour la structure de l'Abbaye, dense en événements tant sur un plan matériel/logistique que sur un plan humain. Dès le mois de janvier, nous subissons les affres d'une chaudière caractéristique soufflant le chaud et le froid, associé, bien que prévu, à des travaux conséquents de réfection de cuisine, peinture, changement de mobilier et de remise aux normes de tout à l'égout.

Parallèlement, le travail d'accompagnement pour une partie du groupe de jeunes arrivait à son terme, entamant la phase de l'orientation pour certains. Les sujets sont donc légion pour donner un aperçu du travail éducatif réalisé tout au long de cette année. Entre les différentes orientations travaillées, les admissions qui sont toujours des moments particuliers, l'équilibre ténu d'un groupe, l'évolution inattendue et surprenante de «jeunes mineurs isolés», le positionnement de l'équipe éducative, le choix est vaste.

L'équipe de l'Abbaye cultive le sens de l'accueil. Cette équipe entend qu'une situation peut être abordée sur différents axes, et que le travail de lien ne peut se faire qu'en apportant une attention singulière à chaque jeune au sein d'un petit collectif. Ce travail est loin d'être une évidence. Bon nombre de situations rencontrées depuis que j'accompagne cette équipe trouve un sens grâce à ce *parti pris* éducatif. Il n'est pas aisé d'être au quotidien avec des jeunes qui ne comprennent pas l'intérêt d'une prise en charge éducative. Il est encore moins évident pour l'équipe de trouver une porte d'entrée malgré un travail axé sur le sujet. Bon nombre de fois, le découragement est présent tant le jeune reste hermétique à la bienveillance de l'équipe. L'élaboration du projet individualisé se réalise autour de ces moments d'interrogation, de doute, de remise en question.

La pluridisciplinarité de l'équipe y trouve alors tout intérêt. La maîtresse de maison est un baromètre incontournable. Ses observations, ses ressentis, ses « sentiments », sont autant de matériaux nécessaires pour étayer le regard éducatif. Le psychologue, danseur de l'esprit avec « ses petits pas de côté », entraîne l'équipe sur des contretemps qui ont le don de ressourcer chaque éducateur dans son action éducative. Le chef de service, chef d'orchestre dont une des facettes est d'harmoniser les désaccords. Le jeune joue sa partition, à nous de l'entendre, de la décomposer pour en prendre toute la mesure.

Une situation illustre ce travail de fond et également l'amorce de l'agitation qui a régné en ce début d'année. Il s'agit d'un jeune d'origine Sri-lankaise, en France par défaut. Son projet était de rejoindre un oncle en Angleterre. Faute de papiers, il se trouve bloqué sur le territoire. Après un passage au LAO de Taverny, il est admis au Vieux Logis fin 2007.

Il est toujours délicat pour un jeune déraciné d'intégrer les codes du pays d'accueil. Un jeune accueilli dans une structure éducative nous renvoie à des références d'intégration : scolarité, formation, rythme et rites de vie. Avant tout, il faut que le jeune ait ou rentre dans un projet. La scolarisation est dans la plupart des cas, la case dans laquelle le jeune doit rentrer. La scolarité est d'autant plus importante qu'elle est repérante, structurante pour son avenir immédiat.

Ce jeune mineur étranger et isolé est donc contraint de vivre une situation de placement. Il n'en est pas demandeur mais il doit construire ou se conformer malgré tout à un projet. De manière docile, il joue le jeu, s'inscrit dans une scolarité. Sur la structure, il reste très en retrait et il exploite toute les occasions pour rejoindre sa communauté à Paris. Il reste très attaché à sa culture. Il donne le minimum d'éléments utiles pour que l'équipe éducative accepte ses multiples sollicitations. En effet, à plusieurs reprises, nous avons rencontré des membres de sa communauté pour répondre à ses demandes d'hébergement ou de week-end. Il partage son emploi du temps entre sa scolarité et ses liens communautaires. Il dira à un moment donné que le placement c'est « freedom ». Tous ses temps libres, il les passe en dehors de la structure. Le mercredi après-midi il va à Paris, le vendredi soir au temple, les week-ends il retrouve ses amis et ses entraînements de cricket. Le travail de lien est très difficile. Sur la structure, il passe le plus clair de son temps dans sa chambre et lors des repas il fait acte de présence. Le fait qu'il parle anglais nous permet une communication, mais très basique.

Un évènement marquant va amener ce jeune à faire confiance à l'équipe.

Un jour, ce jeune homme de 16 ans contracte la varicelle. Maladie peu courante dans notre établissement. Bien qu'il ait un traitement adapté, il s'alimente difficilement. Dans le même temps, un de ses amis vient lui rendre visite et nous explique que dans la culture sri-lankaise, la varicelle est assimilée à un mauvais sort. Pour conjurer celui-ci, il lui faut une alimentation particulière. L'équipe en accepte l'augure. Cet ami vient tous les jours lui apporter des plats traditionnels. À partir de ce moment, le jeune souscrit à l'accompagnement de l'équipe. Par la suite, nous allons contacter son oncle en Angleterre et organiser une rencontre au sein de l'établissement. Cela nous a permis de passer d'une situation de « freedom » à « home sweet home ». En effet, nous nous sommes référés à une autorité importante et incontournable pour lui, reconnaissant notre présence et nos propositions éducatives et ainsi, être reconnu pour notre accompagnement. Il en résulte qu'il devient un élément fédérateur du groupe du fait de sa présence et de l'authenticité des liens tissés avec l'équipe.

L'esprit communautaire reste malgré tout très prégnant. Il lui est très difficile d'accepter de partir en séjour éducatif et encore moins en séjour pour des temps de vacances.

Au début du mois de janvier, ce jeune nous explique qu'il se trouve malgré lui témoin dans une histoire de règlement de compte à Paris entre deux bandes rivales ethniques. Le jeune dit être suivi, depuis, il a peur. Le commissariat de secteur ne semble pas prendre ses propos au sérieux. L'équipe contacte donc le commissariat de proximité où se sont passés les faits. Le lendemain, le jeune est accompagné par des policiers toutes sirènes hurlantes à Paris pour y être entendu. Les faits sont graves. Un jeune est grièvement atteint. La loi du gang l'emporte et exclut toute intervention légale de protection. Le jeune est en danger, il doit être éloigné de la région parisienne. Ce dernier accepte sans discuter.

Au bout d'une dizaine de jours d'éloignement, il manifeste des signes de « dépression » et insiste pour revenir quelques jours sur la structure. Il en profitera pour partir. Trois semaines plus tard, il nous fait savoir qu'il se trouve en Angleterre, ce qu'il avait, sans nous en informer, organisé avec son oncle.

Il est toujours délicat pour une équipe éducative de se confronter à ces cas de figure. Un jeune qui, malgré l'investissement professionnel, les liens affectifs, part sans crier gare, rattrapé par sa situation. Il est nécessaire d'apprendre à verbaliser ses ressentis pour ne pas être envahi par un découragement, une usure. Les jeunes en général ne nous ont rien demandé, ne sont redevables en rien. Pour autant, l'investissement affectif existe et compose une part du travail éducatif.

L'équipe de l'Abbaye dans son ensemble travaille avec cet aléa. Bien que difficilement acceptable par moment, les temps formels et informels sont incontournables pour laisser libre cours au ressenti. Ces moments précieux permettent de mettre un point final sur un accompagnement, et pour ce faire, d'exprimer ses incompréhensions, ses colères, ou ses joies.

Ce cas clinique a marqué la première moitié d'une année complexe pour l'équipe. Au vu des différents évènements traversés, cette réflexion de fond sur l'accompagnement et la disposition de cette équipe à l'entendre, a permis malgré tout la continuité du travail éducatif en lien avec une notion de plaisir.

Après ce temps d'agitation, l'ensemble de l'équipe a poursuivi sa réflexion de fond sur l'accompagnement éducatif, et a retrouvé le plaisir de sa fonction.

## APPARTEMENTS PARTAGES

*Florence Cremet – chef de service éducatif*

### Le rôle des Conseillères en Economie Sociale et Familiale

Le service des appartements partagés accueille des jeunes mineurs (16 – 18 ans) dans un cadre particulier, à savoir, dans des logements indépendants et partagés par trois jeunes, sans présence éducative continue sur le lieu même de l'hébergement.

Ce choix permet aux jeunes de se responsabiliser à la gestion de leur vie quotidienne.

Ceux qui entrent au service arrivent soit de foyer éducatif soit directement du domicile familial, c'est pour eux la première expérience de vie plus autonome : la confrontation avec la liberté d'être moins sous le regard de l'adulte mais également la solitude dans l'appartement. Cette transition se révèle bien souvent difficile. Se retrouver seul pour se préparer un repas tous les jours, s'occuper de son linge, ses courses etc... demande aux jeunes un certain degré de maturité. Pour conduire cet accompagnement soutenu et individualisé, l'équipe éducative se mobilise.

Pour être au plus près de ces besoins, l'équipe éducative est composée d'éducateurs spécialisés, mais aussi de travailleurs sociaux formés au travail spécifique des grands domaines de la vie quotidienne (santé-alimentation, habitat, budget-consommation) comme les conseillères en économie sociale et familiale. Deux postes sont occupés par des conseillères en économie sociale et familiale diplômées.

Le service des appartements partagés a fait le choix de marquer des temps où les conseillères en économie sociale et familiale interviennent sur des thèmes en lien avec leurs compétences.

Des organisations d'actions dites « collectives » où les jeunes sont conviés, par appartement, à réfléchir sur des thèmes précis émaillent leur quotidien.

### **1. Les accidents domestiques :**

Un quizz, une mise en scène et la création d'une plaquette ludique ont permis d'échanger autour des accidents de la vie courante et de sensibiliser les jeunes aux dangers présents au sein du domicile : le feu, les produits ménagers, les intoxications, les brûlures...

Déroulement de l'activité :

Les conseillères occupent les pièces communes de l'appartement quelques minutes avant le début de l'animation pour mettre en situation réelle des éléments de dangers du quotidien (plusieurs multiprises les unes sur les autres, chargeurs de portable branchés...). Les jeunes doivent ensuite observer et indiquer ce qui leur paraît être une situation dangereuse. Chaque situation est alors décryptée et expliquée. Une plaquette « rappel » est alors remise à chacun. Cette mise en situation des comportements quotidiens permet aux jeunes une représentation plus concrète du danger, de mieux intégrer comment se protéger dans les gestes de la vie de tous les jours et de prévenir les incidents.

### **2. Comment gérer son budget ?**

Le jeu de plateau MAXECO sert de pédagogie d'action. Ce jeu a été créé par des professionnels à destination d'un public en difficulté sociale. Il permet de jouer à plusieurs. Chacun se voit attribuer une situation familiale et budgétaire (femme seule avec enfant sans salaire, famille avec revenus fixes etc..., un maximum de situations sont représentées) et doit arriver à maintenir un budget stable tout en faisant face aux dépenses du quotidien.

Ce jeu permet une approche ludique pour aborder les différents points qui composent le budget.

Des ateliers culinaires sont proposés tout au long de l'année : comment cuisiner les légumes, accommoder les restes, faire de la pâtisserie etc....

Des actions individuelles sont également mises en place.

Chaque jeune a une conseillère comme référent budget.

Une rencontre par mois permet d'établir une fiche budget, en fonction de ses revenus et de travailler autour des questions bancaires : ouverture d'un compte, frais de gestion, besoins, dépenses, recettes etc....

Ce travail est indispensable il permet de préparer le passage vers l'autonomie.

De nombreuses plaquettes sont créées par les conseillères, permettant aux jeunes d'obtenir des informations claires, faciles d'accès, sur les différents organismes qu'ils sont et seront amenés à rencontrer régulièrement : la Sécurité Sociale, la CAF, les centres des impôts, les mairies...

La spécificité de la fonction des conseillères se révèle un atout très important dans la prise en charge des jeunes au quotidien. Leur trouver le temps nécessaire pour réaliser les actions pédagogiques, les supports éducatifs, a demandé l'investissement de tous.

Les bienfaits ressentis par tous nous permettrons de continuer et d'approfondir d'autres thèmes.

## **SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF**

*Patricia Becker – chef de service éducatif*

### Les séjours éducatifs

L'année 2010 au Service d'Accompagnement Éducatif a été marquée par un grand nombre de mouvements de jeunes. En effet, deux tiers des jeunes présents actuellement sont arrivés en 2010 et la quasi-totalité est arrivée depuis le dernier trimestre 2009. Le SAE dispose actuellement de 32 studios individuels afin d'accueillir des jeunes de 18 à 21 ans sous contrat jeune majeur.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, il importe de créer au plus vite une relation avec l'équipe éducative. C'est par l'échange, la circulation de la parole, que des besoins vont émerger. En saisissant cette parole, l'éducateur tente alors de mettre au travail un accompagnement éducatif collant au plus près aux besoins spécifiques de chaque jeune.

Parmi les différents outils dont le SAE dispose afin que cette rencontre ait lieu, nous souhaitons mettre en avant cette année les séjours éducatifs.

Au cours de l'année 2010, l'équipe du SAE a mis en place six séjours éducatifs. A chaque fois, six jeunes et deux éducateurs y ont participé. L'objectif était que chaque jeune majeur soit inscrit, au moins une fois dans l'année, à un voyage. Ce dispositif revêt un caractère obligatoire et est inscrit dans le livret d'accueil remis au jeune à son arrivée.

Cette année, différents groupes sont partis deux à quatre jours à Saint-Malo, Bruxelles, Marseille, La Rochelle, Saumur et Super Besse.

L'intérêt du séjour éducatif se situe à plusieurs niveaux, il vise une meilleure connaissance du jeune par l'équipe grâce à une observation au quotidien dans un milieu inconnu. Ses capacités à s'intégrer dans le groupe mais aussi à interagir avec l'extérieur seront évaluées. C'est par ce vécu partagé que les éducateurs favorisent la mise en place d'une relation de confiance afin que chaque jeune puisse s'autoriser à questionner et échanger avec l'adulte.

En lien avec le thème du séjour, différentes activités sont proposées, elles comprennent des activités culturelles comme la visite de la ville, de châteaux, de musées, de monuments ou la participation à des concerts, spectacles ou match de foot. D'autres revêtent un caractère plus sportif, avec des promenades en vélo ou tricycle adulte, de l'accro-branche, du ski, des jeux collectifs, des baignades en mer ou à la piscine.

Le partage du quotidien autour de la préparation du repas, de l'entretien des lieux et de l'organisation des activités sur place, offre la possibilité à chacun de mieux se connaître mais aussi d'apprendre de l'autre. En voyant le jeune dans la durée, en observant ses interactions dans le groupe, les éducateurs se positionnent et permettent à chacun de trouver sa place.

Les jeunes laissent s'exprimer leur capacité ou leur difficulté à s'inscrire dans un projet, ils se trouvent confrontés à la gestion de leurs envies rapportées à celles du groupe.

Lors du séjour à Saumur, le camping se situait à proximité d'un château. La majorité des jeunes ne comprenait pas l'intérêt de visiter un monument : « Ce n'est que des vieilles pierres, j'en ai déjà visité un avec l'école, c'est nul ! ». En groupe, dès le début du séjour, aucun jeune ne manifeste le désir de se rendre au château. Ce n'est que la veille du départ que Jean, 18 ans, vient voir l'éducatrice et lui demande de s'y rendre. L'ensemble du groupe préférant une sortie à la piscine, les éducateurs se séparent et Jean a ainsi pu effectuer la visite avec l'éducatrice. Par cet accompagnement individualisé, il a pu montrer son intérêt d'apprendre, mais aussi accepter de se différencier des choix de ses pairs. Cette relation individualisée a permis à Jean, au retour du transfert, d'être beaucoup plus en lien avec l'équipe éducative. Il vient très régulièrement au service et est toujours présent lors des rendez-vous donnés à l'extérieur ou à son studio. Jean commence ainsi à aborder son histoire familiale douloureuse, il s'autorise à parler de ses doutes concernant son orientation scolaire et réaffirme sa motivation à réussir sur le plan professionnel.

Les séjours éducatifs permettent de créer des moments privilégiés autour d'une activité, ils sont un support relationnel permettant un accompagnement éducatif individualisé.

Le choix du thème du séjour éducatif est fait conjointement par l'équipe éducative et les jeunes. Il peut être issu de la réunion des jeunes où chacun remplit un questionnaire. Ainsi les éducateurs peuvent s'appuyer, soit sur une demande collective, soit sur le choix d'un seul jeune relevant d'un caractère particulièrement intéressant. Dans le même temps, le choix du lieu en lien avec le thème se décide. Par exemple, le séjour éducatif à Marseille a été motivé par la demande de plusieurs jeunes de voir un match de foot de l'Olympique de Marseille.

Le choix de la durée du séjour est réfléchi en équipe, il dépend de la distance, du lieu retenu et des activités sur place.

Le thème et la durée choisis, l'équipe éducative se réunit afin de constituer le groupe de jeunes retenus pour participer au séjour. Le choix s'effectue selon plusieurs critères. Il est important de prendre en compte les problématiques individuelles et l'ancienneté des jeunes dans le service afin que chacun puisse s'inscrire au mieux dans une dynamique de groupe. Des contraintes matérielles comme le nombre de places par hébergement viennent s'ajouter à cette réflexion. Nous avons fait le choix de préserver la non mixité dans les chambres durant les séjours.

Une fois le groupe constitué, les éducateurs en charge du séjour invitent les jeunes à des réunions de préparation. Ainsi les jeunes apprennent à se connaître avant leur départ et peuvent se positionner sur le choix des activités sur place. Parfois le caractère obligatoire du séjour peut être mal vécu, il importe donc aux éducateurs de pouvoir rassurer les jeunes afin de dissiper l'angoisse que peuvent ressentir certains en se confrontant à l'inconnu. Quitter un environnement perçu comme rassurant pour se rendre dans un lieu inconnu avec des personnes que l'on ne connaît pas peut générer de l'angoisse.

Par exemple, Stéphane est au Service d'Accompagnement Éducatif depuis 6 mois, il a été mis à la porte du domicile familial dès sa majorité. Ce jeune souffre d'un grand manque de confiance en lui et a beaucoup de mal à s'organiser afin d'entretenir son studio et construire un projet professionnel. Il est très présent au service et rentre facilement en relation avec l'ensemble de l'équipe éducative. Toutefois, ses relations avec les jeunes de son âge sont souvent difficiles, il se sent différent et reste en retrait dès qu'un nombre important de jeunes est présent. L'annonce de sa participation au transfert a généré beaucoup d'angoisse, il n'a eu de cesse de questionner les éducateurs sur les jeunes qui partaient et sur le lieu dans lequel ils seraient hébergés. Jusqu'à la veille du départ, Stéphane cherche des excuses pour ne pas partir. A force de soutien de l'équipe éducative, il sera présent le jour J.

La rencontre avec les autres jeunes se fait de manière progressive puisque Stéphane fera le voyage en voiture avec seulement deux jeunes filles ayant déjà participé à des séjours et une éducatrice. Devant l'enthousiasme des demoiselles qui se remémorent les meilleurs moments partagés, Stéphane s'apaise et participe à la conversation. Dès l'arrivée à l'hôtel, il semble plus à l'aise. Il s'investira pleinement dans ce séjour en mettant en avant sa curiosité, son envie de se dépasser et de découvrir.

Par la suite, Stéphane a accepté de participer aux activités de groupe, il s'est stabilisé et a pu construire son projet professionnel.

Le travail éducatif effectué pendant les transferts se poursuit au retour des jeunes et de l'équipe au sein du service.

Le partage de l'information avec les autres membres de l'équipe s'organise d'une part au cours des réunions d'équipe et d'autre part par le biais d'une fiche d'observation réalisée pour chaque jeune. Des entretiens avec l'éducateur parti et l'éducateur référent du jeune peuvent s'organiser au retour du séjour afin de partager ensemble les observations faites.

Ces échanges permettent une meilleure connaissance des jeunes par l'ensemble de l'équipe. Les réunions de synthèse sont ainsi enrichies puisque alimentées d'un ensemble d'observations relevées par des personnes différentes sur des temps différents.

De plus, la dynamique de groupe mise en place pendant les séjours perdure dans le temps et les jeunes peuvent ainsi participer plus facilement aux activités de groupe tout au long de l'année. Ainsi les jeunes se connaissent et peuvent se rencontrer en dehors du service afin de mieux appréhender la solitude.

Nous assistons à une tendance réduisant la durée des contrats jeunes majeurs. D'une durée moyenne de 25 mois en 2000 pour seulement 16 mois en 2010.

Il nous appartient donc de créer au plus vite une relation avec les jeunes accueillis. Les séjours permettent la mise en place d'un accompagnement éducatif plus rapidement et ainsi le lien qui se crée entre jeunes et avec les adultes se trouve renforcé. Ce lien, si souvent fragile, reste le vecteur essentiel de la mise en place des projets individualisés.

Cette année 2010 le Service d'Accompagnement Éducatif a permis à des jeunes à peine sortis de l'adolescence de se former (13 jeunes diplômés), d'accéder à des logements, et plus généralement, d'acquiescer les armes nécessaires à une vie d'adulte autonome.

## CROSNE

*Karima ALOUACHE – chef de service éducatif*

Dès ma prise de poste en février dernier, j'ai été saisie d'une question centrale posée par le groupe d'adolescents accueillis sur le pavillon de Crosne : que se passe-t-il à l'arrivée de la majorité ?

Je comprends que le groupe de jeunes, stable depuis un certain temps, avec plusieurs années de présence, va entrer dans une période de changement, avec un nombre de départs important prévu au cours de l'année : 7 sur les 11 ont eu 18 ans en 2010.

Cela nous amène à nous soucier de la manière dont ces jeunes envisagent de devenir adultes, et nous demander ce qu'il faut mettre en place pour les conduire vers ce cap important de leur prise en charge, mais également de leur vie.

Être majeur sur une structure d'internat a plusieurs conséquences. Cela implique un changement dans la perception de la prise en charge, acté par le contrat jeune majeur entre l'Aide Sociale à l'Enfance et le jeune. Le contrat met le jeune en position d'acteur direct de sa prise en charge, il vient poser les bases d'un travail de plus grande collaboration.

L'arrivée des 18 ans signifie bien souvent un départ de la structure dans les mois, voire les semaines à venir. Elle est le premier pas vers un ailleurs, la concrétisation progressive d'une séparation avec l'institution.

Nous avons pu constater que chaque jeune réagissait de manière singulière à l'approche de la date fatidique. Malgré le souci de l'équipe à anticiper ce changement, nous repérons que souvent, le jeune n'en prend la mesure qu'au seuil de la séparation.

Afin de favoriser une réelle maturation de ce temps important de la prise en charge, il est nécessaire de repérer des moments clés posés par l'institution :

- un premier rendez-vous, en amont de la signature du contrat jeune majeur, avec le chef de service et un éducateur.
- La signature d'un contrat jeune majeur à l'Aide Sociale à l'Enfance, qui concrétise l'engagement du jeune par la formalisation précise des objectifs du contrat.

Dans un second temps, le jeune est à nouveau reçu par le chef de service, afin de reprendre les objectifs posés, les exigences que l'institution a à son égard. Celles-ci peuvent s'adjoindre aux objectifs du Contrat Jeune Majeur. La psychologue rencontre également le jeune, offrant un lieu de parole possible sur ses projets d'avenir et sur cette séparation à venir.

Chaque étape de ce processus tente de formaliser les marches à gravir pour « gagner » une part de liberté, mais aussi ces étapes sont l'occasion pour l'équipe de mesurer la capacité du jeune à se projeter, et à affiner le mode d'accompagnement dont il a besoin.

Prenons le cas de E., accueilli depuis 3 ans, qui a exprimé rapidement son besoin de partir au plus vite de la structure. Avoir 18 ans signifiait pour lui être responsable et considéré comme tel. Dès lors, la parole de l'adulte était plus difficile à se faire entendre, la collectivité devenait de plus en plus pesante, synonyme pour lui de régression. Il pouvait alors dire que le cadre du foyer, par ses règles, était trop contraignant pour lui, et ne prenait plus sens.

Cet empressement à quitter la structure a eu pour conséquence des demandes d'orientation peu adaptées et réfléchies, et de ce fait, des réponses tardives. Cela créait un climat difficile avec le jeune, qui ne comprenait pas pourquoi ses démarches n'aboutissaient pas.

Au regard de son histoire, nous avons pu analyser combien les situations de séparation, voire de rupture étaient associées à des expériences douloureuses, notamment le décès du père auquel le jeune a assisté en voyant sa santé décliner avant d'arriver à l'issue fatale. Par ailleurs, sa mère, atteinte d'une maladie psychique, étant peu présente, E. avait grandi dans un climat d'insécurité affective constante.

Alors que l'adolescent avait su se saisir très positivement de son placement, montrant une vraie capacité à avancer, à se construire un projet en investissant fortement sa scolarité, nous avons face à nous un jeune peu réfléchi, pouvant manifester de l'agressivité envers les autres jeunes et les adultes, jouant de manière très forte les symptômes repérés lors de son admission.

C'est alors que nous avons posé l'hypothèse que l'empressement du jeune à vouloir quitter le foyer était une façon de ne pas faire ce travail de séparation, et donc de deuil, associés à un passé trop douloureux. Par ailleurs, nous mesurons le risque d'une mise en échec de cette séparation, venant confirmer le jeune dans son profond sentiment d'abandon. Aussi, la lenteur des démarches et l'accompagnement éducatif a contraint le jeune à identifier et à gérer ce qui le submergeait.

Après une période de confrontation et de questionnement, il a su s'apaiser et cheminer. Il fallut 7 mois à partir de sa majorité pour quitter la structure. 7 mois éprouvants mais nécessaires pour envisager un avenir plus serein.

L'accueil en internat marque un pas important de la vie d'un jeune. Si la question de la séparation s'invite dès l'admission, de façon parfois brutale, cette même question se réactive au départ, encadrée par une équipe de professionnels en capacité d'accompagner ce mouvement.

## **PLAN DE FORMATION**

### **Personnel éducatif :**

- L'adolescent et sa prise en charge en institution
- Des familles « compétentes »
- Élaboration et conduite de projets
- Les troubles de l'adolescence, de l'inhibition à la déviance
- L'adolescent et sa prise en charge en institution
- Le dispositif de protection de l'enfance
- Premiers pas en informatique PC
- Le dispositif de protection de l'enfance
- Sensibilisation à l'approche systémique
- La grossesse à l'adolescence

### **Maîtresses de Maison :**

- Premiers pas en informatique PC
- Qualification Maîtresse de Maison

### **Chefs de service :**

- Les fondamentaux du droit du travail pour les chefs de service
- La grossesse à l'adolescence

### **Psychologue :**

- Psychodrame psychanalytique de groupe

### **Formations collectives :**

- PLURIEL FORMATION - Démarche évaluative - 31 personnes
- ALEPH - Les écrits professionnels dans le champ du social- 12 éducateurs
- IRTS - Le temps de travail, règles applicables

### **CIF :**

- Direction et management stratégique

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL

### SORTIES :

CDI	Entrée	Sortie	Motif
CHEF DE SERVICE	23/05/1977	30/06/2010	Retraite
	03/09/2007	31/07/2010	Démission
ÉDUCATIF	27/03/2006	26/04/2010	Démission
	17/10/2007	05/04/2010	Démission
	11/12/2006	18/05/2010	Démission
	02/01/2002	31/08/2010	Démission
	01/07/2008	19/09/2010	Démission
SECRETAIRE	05/01/2004	16/08/2010	Licenciement lié à interruption de travail pour arrêt maladie depuis le 21/05/04
PSYCHIATRE	12/09/1994	31/12/2010	Démission

CDD	Entrée	Sortie	Motif
MAITRESSE DE MAISON	08/07/2010	31/07/2010	Fin de CDD
	03/08/2010	13/08/2010	Fin de CDD

ÉDUCATIF	Un grand nombre de contrats en CDD a été utilisé pour pallier aux différents arrêts maladie. Certains postes à pourvoir restent vacants un certain temps Les conditions de travail liées à l'internat, et surtout à la présence la nuit, font reculer de nombreux candidats, plus souvent habitués à travailler dans des institutions organisées avec des veilleurs de nuit.
----------	--

### ENTREES :

CDI	Entrée
DIRECTION	17/05/2010
CHEF DE SERVICE	09/02/2010
	19/07/2010
ÉDUCATIF	04/01/2010
	17/05/2010
	05/05/2010
	02/08/2010
	26/10/2010



**Foyer Educatif « Le Vieux Logis »**

115 Avenue de la République 91230 Montgeron • Téléphone 01.69.40.84.84 • Télécopie 01.69.03.94.95  
secretariat.vieuxlogis@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie • [www.avvej.asso.fr](http://www.avvej.asso.fr)